Public
- Conducteur de véhicule de protection en activité

Prérequis
- Exercer une activité de conducteur de véhicule de protection
- Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route
- Justifier de la régularité de sa situation au regard de la formation initiale de véhicule de protection (FIP)

Modalités d'admission
- Aucune en dehors des prérequis.

Durée
- 7 heures

Effectif
- Maximum réglementaire : 15 participants

Modalités et méthodes pédagogiques
- Présentiel
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, simulation, ludo-pédagogie, …

Qualité des formateurs
- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis
- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter
www.aftral.com
0809 908 908

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES CONDUCTEURS DE VÉHICULES DE PROTECTION

Objectifs généraux
- *"Améliorer ses pratiques et actualiser ses connaissances en matière de réglementations et règles applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport."*

(Arrêté du 2 mai 2011)

Les plus de la formation
- Des moyens matériels performants et innovants
- Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis
- Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, études de cas, quizz, …
- Evaluation finale : Test d'auto-évaluation proposé au stagiaire et évaluation des acquis du stage effectuée et commentée avec le stagiaire

Validation
- Attestation de formation
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés : https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5983
- Code RS : 5983
- Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (date de décision : 08/05/2011)
- Code Certif Info : 113262

Agrément
- DREAL

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	**Identifier les objectifs et étapes de la formation**	/

▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table	**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	**Constater les points forts et les points à améliorer de ses connaissances**	**0 h 45**

▪ Evaluation initiale des stagiaires ▪ Echange sur les pratiques d'expériences et auto-évaluation	**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	**Appliquer la réglementation lors de l'accompagnement d'un transport exceptionnel**	**3 h 00**

Réglementation spécifique
- Définitions relatives aux transports exceptionnels
- Classification des convois
- Caractéristiques techniques réglementaires
- Différentes autorisations
- Déclaration préalable – récépissé attestant de son dépôt
- Réglementation applicable aux véhicules d'accompagnement : type de véhicule, couleur, éclairage, signalisation
- Rôles, compétence et limites de l'accompagnateur
- Responsabilités et recours en cas d'accident

Conditions générales de circulation
- Facilités de circulation en faveur des transports exceptionnels
- Interdictions générales de circulation
- Circulation sur autoroute
- Franchissement des passages à niveau et des ouvrages d'art
- Accompagnement des convois : véhicules de protection et véhicules de guidage
- Vitesses autorisées
- Eclairage et la signalisation du convoi

Dispositions concernant les véhicules
- Différents types de transports spécifiques

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle équipée d'un ensemble multimédia
Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	**Assurer la sécurité de son déplacement et celle des autres usagers en toutes circonstances**	**3 h 00**

Règles de circulation spécifiques aux poids lourds

- Signalisation routière spécifique concernant les poids lourds
- Règles générales appliquées aux poids lourds
- Spécificité des autres usagers

Accidents et incidents

- Principaux types d'accident et d'incident impliquant les poids lourds et les transports exceptionnels
- Actions de prévention et les mesures à prendre en cas d'accident ou d'incident

Sécurité autour du convoi

- Sécurité en circulation et à l'arrêt
- Guidage (angles morts, communication par gestes...)
- Différents types de matériels dédiés aux transports exceptionnels, leurs particularités
- Ergonomie au poste de conduite
- Utilisation des protections individuelles et des dispositifs de signalisation
- Démontage et remontage des panneaux amovibles

Forme physique du conducteur en situation de conduite

- Forme et l'efficacité
- Fatigue
- Alcool, les stupéfiants, les médicaments
- Hypovigilance

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle équipée d'un ensemble multimédia
Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	**Evaluer les acquis de la formation**	**0 h 15**

- Test d'auto-évaluation

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle équipée d'un ensemble multimédia
Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
6	**Bilan et synthèse de la formation**	**/**

- Bilan
- Synthèse
- Evaluation de satisfaction

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle équipée d'un ensemble multimédia

L'utilisation du genre masculin dans le texte permet de l'alléger mais ne peut être perçue comme de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.